



GRANGERMONT

CARNAVAL 2024

MAIRIE

6 rue de l'École
45390 Grangermont

Tél. : 02.38.39.10.55
mairie.grangermont@wanadoo.fr

Mardi de 15h30 à 18h30
Vendredi de 8h30 à 11h30
Ou sur rendez-vous



UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La loi n°2014-110 dite « Loi Labbé » du 6 février 2014, concernant l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, indique que pour l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, l'utilisation de produits phytosanitaires sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2017 sur :

- Les espaces verts, forêts, **voiries (trottoir compris)**, promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

De plus, l'utilisation des produits phytosanitaires peut entraîner l'apparition de pathologies telles que des cancers, des immunodéficiences, des problèmes de fertilité, des maladies neuronales graves.

Merci de respecter le travail de notre agent communal qui est justement là pour réguler la prolifération des herbes indésirables et le fleurissement de nos trottoirs.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Il est interdit de jour comme de nuit toute l'année